

REGLEMENT

Article 1 : Pour cette 1^{ère} édition, il s'agit d'une course ou se succèdent un réseau de postes suivi d'un trail'O pour finir par un réseau de postes.

Article 2 : Départ sur le réseau de postes 1 (couleur bleue) suivi du trail'O et retour pour un nouveau réseau de postes 2.

Article 3 : départ en masse à 10 heures 00 (circuit long) et 10 heures 30 (circuit court). Fermeture des circuits à 13 heures.

Article 4 : chaque concurrent dispose d'une carte recto verso pour effectuer les réseaux de postes et le trail'O.

Article 5 : Chaque poste des réseaux non pointé avec la puce entraîne une pénalité de temps de 15 minutes.

Chaque poste de passage obligatoire du Trail'O non pointé entraîne une pénalité de temps de 20 minutes.

Article 6 : Le classement de l'épreuve s'effectue sur les concurrents qui réalisent le temps de course le moins élevé majoré des pénalités s'il y en a.

Article 7 : Tous les participants y compris ceux ayant abandonnés sont tenus de passer à l'arrivée.

Article 8 : ne peuvent prendre le départ :

- les coureurs licenciés FFCO
- les coureurs attestant avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

Article 9 : L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile FFCO. Pour l'assurance individuelle, les licenciés FFCO bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur, ainsi qu'en cas de vols ou perte d'objets personnels.

Article 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa puce SPORTident faisant office de dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.